

Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 8 juillet 2022

Le huit juillet deux mil vingt-deux à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Juigné-sur-Sarthe se sont réunis en séance publique sous la présidence de M. Daniel CHEVALIER, Maire, sur convocation en date du 29 juin 2022.

Etaient présents : MM. Daniel CHEVALIER, Maire, Laurence BATAILLE, 1^{ère} Adjointe, Bruno LOUATRON, 2^{ème} Adjoint, Jean-Luc BERGER, 3^{ème} Adjoint, Laurence GIRARD, Guy de DURFORT, Delphine FORET, Mickaël MONSIMIER et Régine VAILLANT.

Étaient absents : Liliane ELY, Pascal ROCTON, Claire GUERINEAU, Thomas CARREZ, Christel BALDET et Jérôme COUDREUSE.

Monsieur MONSIMIER Mickaël est désigné secrétaire de séance.

Le Procès-Verbal de la séance du 17 juin 2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents après les modifications suivantes :

Monsieur LOUATRON souhaite que des corrections soient apportées sur ses interventions dans les questions diverses. Page 7 : mettre au pluriel « les concessions », rectifier la phrase « durant l'automne l'opération suivante sera axée... ».

Tirage au sort préalable à l'établissement de liste annuelle des jurés d'Assises pour l'année 2023

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder au tirage au sort des jurés d'Assises pour l'année 2023. Il rappelle que la Commune de Juigné est regroupée avec la Commune d'Avoise et que 3 personnes doivent ainsi être désignées. Conformément au poids démographique des 2 communes. Il accueille Monsieur Antoine d'AMECOURT, Maire de la Commune d'Avoise.

Tirage au sort pour désigner le nombre de personnes tirés par Commune. Monsieur CHEVALIER propose d'effectuer un premier tirage afin de déterminer le nombre de personnes tirés au sort à Juigné-sur-Sarthe et à Avoise. La commune dont le nombre le plus proche de 1 tira au sort 2 personnes.

La commune de Juigné-sur-Sarthe tira au sort 2 personnes et la commune d'Avoise tira au sort 1 personnes, compte tenu des résultats de ce premier tirage.

Sont tirés au sort :

Commune de Juigné-sur-Sarthe

- Page 72 ligne n°2 – Mme HUON née MORO Sandrine, Simone née le 17/06/1974 à LE MANS (72), domicilié « 15 route d'Asnières Les Places – 72300 JUIGNE-SUR-SARTHE ».
- Page 13 ligne n° 3– Mme BASILE née BOUVIER Catherine, Brigitte, Andrée née le 28/05/1966 à LE MANS (72), domicilié « 1, route de la Gare Les Places – 72300 JUIGNE-SUR-SARTHE ».

Commune d'Avoise

- Page 44 ligne n°2 - Mme ROBERT Sonia, Francine, Annick née le 23/03/1975 à LE MANS (72),

domicilié « 2, rue de l'Aiguillon – 72430 AVOISE ».

Emploi Parcours Emploi Compétences

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune a la possibilité de reconduire le contrat de Madame DEROUARD dans le cadre du Parcours Emploi Compétences pour une période de 6 mois. Cet agent continuerait à assurer une aide au service et au nettoyage sur le temps méridien (accompagnement des enfants au restaurant scolaire, surveillance, service et nettoyage au restaurant scolaire, surveillance des enfants sur la cour) et effectuerait le ménage des salles communales. Cet emploi contractuel représente 22,74 h par semaine annualisée soit 22 heures 44 minutes.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve la reconduction du poste d'agent technique contractuel à raison de 22,74 h par semaine annualisée soit 22 heures 44 minutes pour une période de 6 mois à compter du 1^{er} septembre 2022.

Fixation des ratios d'avancement de grade

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que

Conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents « promouvables », c'est-à-dire remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade. La loi ne prévoit pas de ratio plancher ou plafond (entre 0 et 100%)

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade, à l'exception des grades relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale.

Vu l'avis du Comité Technique en date du 28 juin 2022,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer pour l'année 2022 le taux suivant pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, comme suit :

Grade d'origine	Grade d'avancement	Ratio « promus – promouvables » (%)
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	100

Le Conseil Municipal,
Adopte à l'unanimité des membres présents, le ratio d'avancement de grade ci-dessus.

Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant droit et dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'avis du comité technique en date du 28 juin 2022, relative aux lignes directrices de gestions (LDG)

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet, en raison de l'avancement de grade d'un agent de la Collectivité,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée,

D'adopter les modifications du tableau des emploi suivants :

TITULAIRES

<u>Filière Administrative</u>			
Grades	Ancien effectif	Nouvel effectif	ETP
Adjoint administratif Principal 1 ^{ère} classe	0	1	1
Adjoint administratif Principal de 2 ^{ème} classe	1	0	0
Adjoint Administratif	1	1	1
<u>Filière Technique</u>			
Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe	2	2	1,87
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	2	2	1,69
Adjoint Technique	1	1	0.44
<u>Filière sociale</u>			
Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles principal 1 ^{ère} classe	1	1	1
TOTAL	8	8	7

NON TITULAIRES

<u>Filière Administrative</u>			
Grades	Ancien effectif	Nouvel effectif	ETP
Adjoint Administratif	1	1	0,43
<u>Filière Technique</u>			
Adjoint Technique	1	1	1
TOTAL	2	2	1,43

-Création d'un emploi d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe, à temps complet soit 35 heures / semaine et suppression d'un emploi d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet 35 heures / semaine à compter de la date de publication de ladite délibération,

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à la majorité,

DÉCIDE

- **D'ADOPTER** le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter de la date de publication de ladite délibération,
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget de la Commune.

Contrat de prestation de service : prêt de fleurs pour les cérémonies de mariage.

Monsieur LOUATRON 2^{ème} adjoint au Maire propose au Conseil Municipal de conclure un contrat de prêt de fleurs avec Madame REPUSSEAU Sophie artisan fleuriste situé à Sablé-sur-Sarthe 16 rue Michel Vielle.

Madame REPUSSEAU s'engage à prêter deux fleurs du type orchidée pour la somme de cinq euros par plante à chaque cérémonie de mariage qui aura lieu à la Mairie de Juigné-sur-Sarthe.

La commune de Juigné-sur-Sarthe se chargera d'aller chercher les plantes la veille de ladite cérémonie et les restituera au plus tard le premier jour ouvrable qui suivra.

La commune de Juigné-sur-Sarthe veillera à la bonne conservation des biens prêtés.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité des membres présents.

Questions diverses :

- ↪ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une déclaration d'intention d'aliéner du bien pour lequel le droit de préemption de la Commune n'a pas été exercé. Il s'agit du bien immobilier suivant :
 - Bien situé à « 2 rue de la Mairie », cadastré section AB n°174 appartenant à M et Mme CHEVALIER.

- ↪ Monsieur CHEVALIER informe le Conseil Municipal qu'une exposition « Centenaire » de Bruno PULGA se tiendra à la Galerie du Chemin en semaine du mercredi au vendredi de 15h00 à 19h00 et le week-end de 11h00 à 13h00 jusqu'au 28 août.

- ↪ Madame FORET souhaite connaître le nombre d'agent en charge de la surveillance et du service au restaurant scolaire ainsi que le nombre total d'enfants y déjeunant en cette fin d'année scolaire. Monsieur LOUATRON lui indique qu'il y a actuellement 4 agents pour assurer le service de la pause méridienne pour 79 enfants. Il explique que l'ATSEM ainsi que 3 agents assurent l'accompagnement du pédibus allé. Au restaurant scolaire 2 binômes se répartissent pour assurer le service dans la salle où déjeunent les élèves de l'école publique et dans la salle où déjeunent les élèves de l'école privée. Pour information, il y a moins d'enfants à surveiller dans la salle côté école privée. 4 agents accompagnent le pédibus retour.

- ↪ Monsieur LOUATRON informe les élus qu'une commission cimetière se réunira début septembre voire fin août. Des devis sont attendus aux alentours du 25 août. Les membres de la commission sont invités à la curiosité et sont sollicités pour de nouvelles idées à apporter notamment autour de l'espace de dispersion des cendres dans le jardin des souvenirs. Il ajoute que deux arbres sont menaçants et dangereux dans l'allée du cimetière, cela a été confirmé par M d'Amécourt.

- ↪ Monsieur LOUATRON souhaite réunir les membres de la commission CCAS pendant la semaine du 18 au 22 juillet pour aborder deux points urgents : le listing des personnes vulnérables suite aux annonces de forte chaleur et le repas de l'amitié 2022.

- ↪ Monsieur BERGER indique que la commission voirie s'est réuni le 2 juillet dernier afin d'aborder le plan d'investissement 2023 et les demandes qui seront faites auprès du service gestionnaire de l'entretien des chaussées de la Communauté de communes du Pays Sabolien. Les demandes de l'année précédente n'ont pas toutes été réalisées, il manque la réfection du chemin de la Couptière, du chemin du Pâtis (la 1^{ère} partie) et de Champ Clos. Pour l'année à venir il n'y a pas d'urgence supplémentaire de réfection des chemins. En ce qui concerne les voies urbaines la priorité sera donnée à la réfection de certaines rues dans les lotissements. Il ajoute qu'un bilan des chemins pédestres a été réalisé. De nouveau chemin seront répertoriés.

- ↪ Monsieur BERGER informe le Conseil Municipal qu'un second atelier animé par la conseillère numérique s'est tenu hier à Juigné. La thématique était d'aborder les démarches en ligne sur les sites de l'ANTS, Ameli et le site de la CAF. Huit personnes étaient présentes.

- ↪ Monsieur CHEVALIER donne une information aux élus. Il explique avoir assisté à une réunion des services sociaux départemental sur le secteur. Il souhaite communiquer quelques chiffres. Sur le secteur de Sablé-sur-Sarthe 518 enfants sont en décrochements scolaire. 75% vivent dans les quartiers politiques de la ville. 24% des collégiens ont une année scolaire de retard.

- ↪ Monsieur CHEVALIER explique avoir rencontré les médecins du secteur de Sablé. Un point sur la création d'une nouvelle maison de santé a été fait. 100 000 euros ont été budgétisés pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage.
Le lancement du recrutement d'un chargé de mission est en cours. Est recherché un candidat de formation double collectivité et santé. Il avait été envisagé de mutualiser par moitié ce poste avec la ville de la Flèche. La conclusion a conduit chaque collectivité à procéder à un recrutement individuel. L'offre d'emploi court jusqu'au 21 juillet. Pour l'instant 2 candidatures sont à l'étude. Les anciens locaux occupés par le Guichet Unique seront réhabilités. Il s'agira d'un nouvel espace de travail pour les médecins. 100 000 euros ont été budgétisés pour le réaménagement de ces locaux dont 50 % sont issues de fond de concours commune. Les plans ont été réalisés et présentés aux médecins.
- ↪ Monsieur LOUATRON fait un point sur l'opération zéro poubelle. Il explique que de nouvelles affiches seront prochainement mises en place. Il affirme avoir reçu des retours positifs de la population, malgré cela quelques irrespectueux continuent à cacher des sacs poubelles sous les plantations. Nos services restent vigilants et nettoient au fur et à mesure ces incivilités.
- ↪ Monsieur BERGER communique le calendrier programmé pour l'installation de la rampe PMR donnant accès à la maison d'assistantes maternelles. Il est prévu que les travaux commencent le 18 juillet. Le muret sera cassé en régie. La rampe sera fabriquée avec du bois local et le garde-corps sera semblable à la clôture de l'école publique.
- ↪ Madame BATAILLE informe avoir assisté à une réunion du comité syndical, le SBEMS.
Le contrat de mission concernant les travaux du ruisseau de la Bouchardière initialement prévu sur 6 ans ont été étendus sur 9 ans. Les travaux débuteront en début d'année 2023 pour se terminer en 2031. L'enveloppe affectée à ce projet est de 600 000 euros.
- ↪ Madame GIRARD informe que les nouveaux filets de baskets du city stade se décrochent. Elle souhaite que nos agents puissent aller les vérifier.
- ↪ Monsieur BERGER informe les élus que les nouveaux buts de football ont été installés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h20

La prochaine réunion est fixée le vendredi 9 septembre à 20h30.

Daniel CHEVALIER

Mickaël MONSIMIER